

L'engagement de la CIA dans la guerre en Ukraine

Category: 2022-2025 : Guerre en Ukraine,Actualités,Amérique du Nord,CIA (USA),Désinformation,Europe de l'Est
10 juillet 2024



Afin de mieux mesurer l'ampleur de l'engagement de la CIA en Ukraine, il convient d'en rappeler les origines historiques et d'en analyser les opérations à partir des sources disponibles afin d'essayer de déterminer si l'agence essaie de limiter les dérapages du conflit ou s'attache seulement à le faire croire.

Commentaire AASSDN : Le dossier de recherche du Centre français de recherche sur le renseignement (Cf2R) qui vous est proposé et auquel on peut accéder en suivant le lien placé en fin du bref résumé ci-dessous est particulièrement intéressant car il met une fois de plus en perspective les événements récents dont on ne comprend l'origine, le sens et la finalité qu'en les inscrivant dans le temps long.

Il est maintenant parfaitement documenté que les actions menées notamment par les Services américains, russes, allemands, anglais et ukrainiens ne commencent pas en 2022 ni même en 2014 mais immédiatement après la Deuxième Guerre mondiale dans le cadre de la Guerre froide.

Les opérations secrètes qui se développent aujourd'hui ne sont que le prolongement de la guerre secrète qui est engagée entre les Russes et les Anglo-saxons depuis près de 80 ans pour maintenir ou restaurer leur leadership. L'Ukraine n'est que leur terrain d'affrontement.

L'un des buts que se fixe l'AASSDN est de sensibiliser nos concitoyens aux dangers de la désinformation liée à la diffusion massive d'informations provenant souvent d'une seule source

étrangère. Les anciens des Services spéciaux souhaitent contribuer à renforcer l'esprit critique des Français afin de les inciter et les aider à prendre le temps d'analyser et de décrypter les faits ou au minimum de faire preuve de prudence dans leur appréciation des situations. A cet égard, la quasi simultanéité entre la présentation des faits et des commentaires assésés par des experts auto-proclamés sur les plateaux de TV réduit à néant notre capacité d'analyse personnelle.

Celui qui ne prend plus le temps de réfléchir par lui-même et de chercher à comprendre devient alors manipulable. Si le peuple est manipulé, il est vite asservi et perd inévitablement sa liberté de décider et d'agir ; il perd sa souveraineté car il est conduit par celui qui le désinforme. Le conflit en cours en Europe orientale est un véritable cas d'école. Il mérite d'être analysé à partir de sources distinctes et fiables, avec prudence et bon sens. Gardons-nous des jugements hâtifs.

Savoir jusqu'où ne pas aller trop loin... Vraiment ?

Courant 2023 et début 2024, plusieurs journaux américains ont révélé l'ampleur de l'aide apportée par la CIA aux services spéciaux ukrainiens. Des opérations qui vont de l'infiltration en territoire ennemi au sabotage, en passant par les assassinats ciblés.

Ces médias attestent ainsi que depuis 2014, l'Agence a dépensé des dizaines de millions de dollars pour réorganiser les services ukrainiens, former de nouvelles unités d'action clandestine, fournir des systèmes de surveillance avancés et construire de nouvelles infrastructures afin d'espionner la Russie. Elle a également livré à son allié - mais aussi reçu de lui - une quantité impressionnante de renseignements.

Parallèlement à cet engagement massif et sans ambiguïté aux côtés de Kiev, les médias américains insistent néanmoins sur l'autre préoccupation qui animerait la CIA: limiter les actions trop offensives de Kiev contre la Russie afin d'éviter que le conflit ne s'étende au-delà des frontières de l'Ukraine, ou ne provoquent une escalade pouvant conduire à un affrontement nucléaire. Le défi est donc de savoir jusqu'où ne pas aller trop loin...

[Le rapport peut être consulté sur le site](#)

[Pourquoi l'Afrique a rompu avec l'« Occident »](#)

Category: 2020-2030,Actualités,Afrique,Souveraineté
10 juillet 2024



Enfermés dans leur bulle sociétale, les dirigeants occidentaux ne mesurent pas le niveau d'exaspération, voire d'indignation et d'écœurement provoqué par la guerre morale qu'ils mènent actuellement contre les piliers des cultures africaines.

Commentaire AASSDN : Ce texte de Bernard Lugan, africaniste reconnu, pose la question de la relation entre le monde occidental et l'Afrique sous un angle rarement évoqué par les médias officiels et les dirigeants politiques européens et américains. Le refus de voir et reconnaître certaines réalités constitue un obstacle majeur dans l'établissement de relations solides et confiantes entre occidentaux et africains et dont nos compétiteurs asiatiques et russes tirent largement profit.

*« Il faut toujours dire ce que l'on voit ;
surtout, il faut toujours,
ce qui est plus difficile,
voir ce que l'on voit. »*

Charles Péguy



Le 16 mai 2024, lors d'un discours consacré aux relations entre l'Afrique et l'Europe prononcé à Dakar devant les étudiants de l'université Cheikh Anta Diop en présence de Jean-Luc Mélenchon, le Premier ministre sénégalais Ousmane Sonko a déclaré que la « *promotion des droits des homosexuels alimente le sentiment anti-occidental en Afrique* ».

Sur un continent où les deux tiers des pays criminalisent l'homosexualité, les injonctions occidentales en la matière sont en effet ressenties comme des attaques directes à l'ordre naturel africain. Ici, les peines contre les homosexuels vont en effet de l'amende à la condamnation à mort. L'ancien président de Gambie, Yahya Jammeh affirmait pour sa part que son pays « *lutterait contre ces vermines gays de la même manière qu'il combat les moustiques responsables du paludisme, sinon plus agressivement* ». Quant au défunt président Mugabe du Zimbabwe, ce fut à la tribune de l'ONU qu'en 2015, il déclara que « *l'Afrique ne voulait pas de gays sur son sol* » car l'homme noir se devait de « *perpétuer sa race avec des femmes.* »

C'est dans un ferme discours au ton très mesuré qu'Ousmane Sonko a condamné les « *vellétés extérieures d'imposer l'importation de modes de vie et de pensée contraires à nos valeurs et qui risquent de constituer un nouveau casus belli parce que, dans des pays comme le Sénégal, cela soulève énormément de tensions et d'incompréhensions tant cela met face à face des cultures, des civilisations et des systèmes politiques à la vision diamétralement opposée* ».

Refusant ce nouveau diktat qui, à la différence des précédents, n'est ni politique, ni économique, mais « *existentiel* », Ousmane Sonko a déploré que « *la question du genre revienne régulièrement dans les programmes de la majorité des institutions internationales et dans les rapports bilatéraux, jusqu'à se poser comme une conditionnalité pour différents partenariats financiers* ».

Enfermés dans leur bulle sociétale, les dirigeants occidentaux ne mesurent pas le niveau

d'exaspération, voire d'indignation et d'écœurement provoqué par la guerre morale qu'ils mènent actuellement contre les piliers des cultures africaines.

Ancrés sur leur arrogance, eux qui ne trouvent d'échos que dans le cap ouest de l'Europe et en Amérique du Nord, sont partout ailleurs balayés dans ce que le reste du monde considère comme un réflexe de survie. Cependant qu'en Afrique, sur les volutes de leur prétention morale, Russes, Chinois, Indiens, Indonésiens et Turcs tirent les marrons du feu...

Le message d'Ousmane Sonko est très clair : l'Afrique qui ne cédera pas à l'oukase existentiel du Nord a donc décidé de redevenir africaine. Un écho à ceux qui, de plus en plus nombreux, demandent quant à eux que l'Europe redeviene européenne... Ici et là, référence est donc faite à l'identité, ce qui annonce le triomphe de l'ethno-différentialisme sur les nuées de l'universalisme.

Trois avions Rafale en Guyane pour le lancement d'Ariane 6

Category: 2020-2030,Actualités,Souveraineté,Technologies
10 juillet 2024



Trois avions *Rafale* seront déployés en Guyane du 1^{er} au 17 juillet pour renforcer la

protection du centre spatial, dans le cadre du lancement inaugural d'Ariane 6 prévu le 9 juillet prochain.

Commentaire AASSDN : Le lancement de la fusée *Ariane 6* le 9 juillet 2024 devrait permettre à la France et à l'Europe de retrouver leur autonomie d'accès à l'espace perdu il y a un an avec l'arrêt de la production de la fusée *Ariane 5*. Kourou, est un atout indispensable à l'autonomie stratégique de la France et de l'Europe. Sa pérennité exige que ce site et plus généralement la Guyane, soit développés et sécurisés sur le plan intérieur mais aussi protégés notamment lors des lancements face aux éventuelles agressions extérieures. Rappelons que les pas de tir de Kourou permettent de lancer non seulement les fusées *Ariane VI*, mais aussi les fusées *Soyouz* (jusqu'en février 2022) et *Véga*

Ces aéronefs de l'armée de l'Air, issus de la 4^e escadre de chasse de la Base aérienne 113 de Saint-Dizier, seront stationnés sur la Base aérienne 367 « *capitaine François Massé* ». Ils seront accompagnés de deux hélicoptères *Fennec* de BA367. Les *Rafale* effectueront plusieurs vols de jour au-dessus de la Guyane.

[En savoir plus sur Ariane 6 et sur le CNES](#)

[Ingérences : des chercheurs français ciblés par des structures étrangères](#)

Category: 2020-2030,Actualités,Contre-espionnage,Services français,Technologies
10 juillet 2024



Ce « flash ingérence » de la DGSi évoque 3 cas d'approches de chercheurs français primés, ayant été ciblés par des structures étrangères qui cherchaient à tirer profit de leur expertise, de leur réputation et de leur réseau professionnel.

Commentaire AASSDN : Reconnus pour leur excellence, les chercheurs français ayant reçu des distinctions constituent une communauté restreinte et facilement identifiable. Leur renommée les expose tout particulièrement aux approches d'acteurs étrangers souhaitant tirer profit de leurs savoirs, de leurs savoir-faire et de leurs réseaux professionnels. Afin de convaincre les chercheurs français primés d'engager des coopérations formelles ou informelles, ces acteurs étrangers promettent fréquemment des projets de recherche inédits et stimulants auxquels sont alloués des moyens financiers et matériels conséquents, ainsi que des cadeaux et des compensations financières attractives. Ils peuvent également tirer profit du besoin de financement des établissements auxquels les chercheurs sont rattachés pour les contraindre à consentir à des partenariats académiques déséquilibrés.

La recherche française bénéficie d'une reconnaissance internationale. Nombre de ses chercheurs bénéficient d'une notoriété internationale en raison de leurs travaux, de leurs publications, voire de leurs distinctions. Cette médiatisation peut toutefois les exposer à des approches d'acteurs étrangers.

S'appuyant sur les listes de distinctions académiques ou scientifiques, des acteurs étrangers offensifs peuvent identifier les chercheurs les plus qualifiés dans leur domaine et les cibler pour leurs compétences, leur renommée et leur réseau professionnel. Ils peuvent notamment chercher à établir avec ces chercheurs des coopérations académiques déséquilibrées, susceptibles d'entraîner des captations de savoirs et de savoir-faire. Ils sont également à même de les inciter à venir travailler dans leur pays, de manière durable ou temporaire, en échange de rémunérations très attractives ou de cadeaux disproportionnés.

INTÉRÊTS ÉTRANGERS POUR UN SCIENTIFIQUE FRANÇAIS RECOMPENSÉ À DE NOMBREUSES REPRISES

Un chercheur lauréat d'une haute distinction académique en France a régulièrement été convié par ses homologues à participer à des congrès à l'étranger au cours desquels il a systématiquement été sollicité pour des partenariats scientifiques.

Invité à un symposium à l'étranger, dont le déplacement a été intégralement pris en charge par l'université organisatrice, le chercheur s'est vu proposer des visites privées de sites sensibles habituellement fermés au public. Au cours d'un événement organisé avec un chercheur proche du gouvernement du pays hôte, l'expert français a par ailleurs été interrogé sur des sujets d'ordre politique. Il a également été démarché par la direction d'une revue scientifique qui lui a proposé de rédiger des articles et de devenir un correspondant régulier. À son retour en France, le chercheur a reçu, de manière inexplicquée, un virement d'une importante somme d'argent en provenance des organisateurs du symposium. Il a également appris qu'un prix le récompensant pour sa coopération scientifique avec le pays étranger lui serait prochainement remis.

De sa propre initiative, le chercheur français a pris attache avec la DGSi afin de rendre compte de ces approches étrangères répétées.

[Lire les 2 autres cas d'approche](#)

Cables sous-marins : L'Etat français rachète Alcatel submarine networks (ASN)

Category: 2020-2030,Actualités,Global,Intelligence économique,Souveraineté,Technologies
10 juillet 2024



L'Etat français a récemment passé un accord avec Nokia, pour acheter 80 % des actions de Alcatel submarine networks (ASN) , par l'intermédiaire de l'Agence des participations de l'Etat. L'Etat dispose d'une option pour acquérir la totalité du capital. À Calais sont fabriqués et embarqués les câbles sous-marins de télécommunications avec une production jusqu'à 50 000 kilomètres de câbles par an.

Commentaire AASSDN : C'est par les câbles sous-marins que transitent la quasi-totalité des données numériques. La France avec le groupe *Alcatel submarine networks* (ASN) qui un des leaders mondiaux dans la fabrication et dans la pose de câbles sous-marins de télécommunication et en raison de sa position géographique avec ses façades atlantiques et méditerranéenne notamment est un acteur de premier plan dans ce domaine hautement stratégique.

Par ailleurs son expertise dans les activités sous-marines profondes civiles (Ifremer), l'intérêt majeur qu'elle porte dans le domaine militaire aux sous-marins nucléaires (lanceurs d'engins et

d'attaque) et de l'excellence de ses industriels dans ce domaine, placent la France (2^e espace maritime mondial avec 11 millions de km²) dans une position de leader au niveau international.

La destruction des gazoducs *north stream 1 et 2* le 26 septembre 2022 confirme que les installations sous-marines sont à la fois stratégiques au regard des conséquences qu'entraîne leur destruction et vulnérables à des actions discrètes mais qui ne peuvent cependant être réalisées que par des puissances disposant de compétences rares.

Rachat du groupe ASN par l'Etat français

Le 27 juin 2024, l'Etat français annonce avoir passé un accord avec Nokia, pour acheter 80 % des actions de ASN, par l'intermédiaire de l'[Agence des participations de l'Etat](#). L'opération est estimée à 100 M€ valorisant l'entreprise à hauteur de 350 M€. L'Etat dispose d'une option pour acquérir la totalité du capital. Le groupe ASN emploie 2 000 personnes dans le monde. À [Calais](#), l'annonce du rachat est accueillie favorablement par les 600 salariés. C'est là que sont fabriqués et embarqués les câbles sous-marins de télécommunications. Le site peut produire jusqu'à 50 000 kilomètres de câbles par an.

ASN possède en 2023 une flotte de 7 navires. Les bateaux [Île de Bréhat](#), [Île de Batz](#), [Île de Sein](#), [Île d'Aix](#) et Île d'Yeu sont destinés à la pose des câbles sous-marins. Les navires [Île d'Ouessant](#) et *Île de Molène* sont eux destinés à l'entretien des câbles.

En 2011, ASN a acheté le *CS Gulmar Badaro*, en le renommant *CS Ile d'Aix* pour poursuivre l'expansion de ses opérations. Ce navire a été construit en 1992 et disposait des technologies de réparation et de pose de câbles.

Trois navires-jumeaux dits les "Coréens"

Les [Île de Sein](#), [Île de Bréhat](#), [Île de Batz](#), sont trois navire-jumeaux construits par l'entreprise [Hyundai Mipo Dockyard](#) (HMD) en [Corée du Sud](#).

Alcatel CS *Île de Sein*, 2005. Alcatel, CS *Île de Bréhat* en 2005 Alcatel CS *Île de Batz* à [Brest](#) en 2007

- **CS *Île de Sein*** Construit en 2001. Longueur : 140,36 m. Travaux de câbles en 2003 des routes Açores à Madère et Madère à Porto Santo. En 2011, le [Vol Air France 447](#), les deux boîtes noires furent retrouvées par un robot sous-marin.
- **CS *Île de Bréhat*** Construit en 2002. Tracé principal de la route Nord de 4 400 km pour la route APOLLO 2003. Dégagement des routes en 2015 pour GTT Express.
- **CS *Île de Batz*** Construit en 2001. APOLLO 2003 : Widemouth Bay, Bude, Angleterre à Brookhaven, EUA et Lannion, France à Manasquan, EUA, 2008 travail sur TPE (Trans Pacific Express).

***L'Île d'Yeu* : le plus gros câblier du monde**

L'*Île d'Yeu*, à l'origine *Knight* est un câblier construit en 2001 par l'entreprise [Hyundai Mipo Dockyard](#) (HMD) en [Corée du Sud](#), avec son navire jumeau le C/S Baron. Il est passé par plusieurs phases de conversion. À l'origine, le C/S *Knight* a été construit pour Dockwise afin de poser les câbles sous-marins de Tyco Submarine Systems. À la suite d'une chute du marché, il a été vendu en 2005 à GC Rieber Shipping où il a été rebaptisé *Polar Queen* et enregistré à Bergen, en Norvège. Il subit alors une conversion, passant de câblier à poseur de pipe : c'est alors le plus gros navire de leur flotte. Enfin, il est racheté par Subsea 7 sous le drapeau de la Grande-Bretagne,

En juin 2021, ASN annonce le rachat du *Seven Mar* de Subsea 7, devenu *Île d'Yeu*. Son baptême a eu lieu de 13 juin 2023 à La Rochelle.

L'*Île d'Yeu* est en 2023 le plus gros câblier au monde, notamment grâce à la présence de trois cuves au lieu de deux. Une charrue de 35 équipera le navire, ainsi qu'un treuil de remorquage charrue électrique de 130 tonnes. L'*Île d'Yeu* aura un nouveau cabestan et une machine à câble linéaire avec 18 paires de roues pour la récupération et la pose de câbles. L'*Île d'Yeu* a une capacité de 8 500 tonnes de câbles, soit environ 15 000 km.

[Douanes : Saisie record de 573 kilos de cocaïne aux Antilles](#)

Category: 2020-2030,Actualités,Mafias et terrorisme,Outre-Mer,Services français
10 juillet 2024



Saisie de 573 kilos de cocaïne aux Antilles dans le cadre d'une collaboration entre services douaniers français et garde-côtes de la Dominique. Les douaniers de la

direction nationale garde-côtes des douanes (DNGCD) et de la direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED) ont permis cette saisie record.

Commentaire AASSDN : La DNRED vient une fois encore de montrer son efficacité dans la traque des trafiquants de drogue avec la saisie dans les Antilles de 573 kilos de cocaïne. Cette quantité importante de produits stupéfiants signifie aussi que l'Europe et en particulier la France, constituent des cibles privilégiées des trafiquants. Aussi, c'est une véritable guerre contre ces trafics que notre pays doit mener car les moyens financiers considérables dont disposent les trafiquants leur permettent de corrompre et d'exercer des pressions sur des responsables fragilisant notre Etat et mettant en cause notre souveraineté. Par ailleurs, la consommation de tous les types de drogues entraînent une dégradation de la santé de nombreux Français et est à l'origine de milliers d'accidents causant de nombreux morts et blessés sur les routes. Enfin, le trafic de drogue dont le chiffre d'affaire pour la France est évalué à 5 milliards d'euros contribue au développement d'autres trafics et participe au financement de mouvements subversifs et de groupes violents.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 28 mai dernier, à 14h20 heure locale, l'hélicoptère H160 de la brigade des douanes garde-côtes de surveillance aéromaritime du Lamentin (Martinique) détecte à l'Est de l'île de La Dominique un go-fast faisant route vers la Guadeloupe, avec trois individus à bord. Lors d'un second passage, l'équipage de l'aéronef observe que les occupants de l'embarcation rejettent à la mer des ballots. Les coordonnées GPS des 17 ballots rejetés sont alors relevés.

Les ballots dérivant vers les eaux territoriales de la Dominique, le service garde-côtes des douanes Antilles-Guyane saisit la DNRED, qui constate que les informations recourent un signalement pour suspicion de trafic de stupéfiants. La douane française sollicite aussitôt les autorités de La Dominique, qui dépêchent une vedette garde-côtes . Guidée par l'équipage du H160, celle-ci parvient à récupérer l'ensemble des 17 ballots.

Au total, 573 kg de cocaïne sont saisis par les autorités de La Dominique sur renseignement de la douane française.

En fin d'après-midi, le go-fast sera retrouvé en Dominique dans un bras de rivière, abandonné par son équipage. Les investigations des autorités judiciaires locales se poursuivent. À ce jour sept personnes, dont les trois individus visualisés par l'hélicoptère, ont été interpellées par les forces de l'ordre de La Dominique.

En 2023, le renseignement français a permis la saisie de 40 tonnes de cocaïne par des services étrangers.

[Tir d'évaluation des forces du missile](#)

stratégique ASMPA rénové

Category: 2020-2030,Actualités,Armement

10 juillet 2024



Sébastien Lecornu, ministre des Armées, a exprimé sa satisfaction après le succès le 22 mai 2024 du premier tir d'évaluation des forces du missile stratégique air-sol moyenne portée amélioré rénové (ASMPA-R). Ce missile, dépourvu de sa charge militaire, a été tiré par un Rafale B des Forces aériennes stratégiques au terme d'un vol représentatif d'un raid nucléaire.

Commentaire AASSDN : Ce tir s'est déroulé alors que des propos sont tenus autour de l'emploi éventuel d'armes nucléaires tactiques en Ukraine si l'escalade relative au déploiement et à l'utilisation d'armes classiques susceptibles de frapper dans la profondeur du territoire russe se poursuivait. Pour la France, il s'agit avant tout de rappeler au monde qu'elle dispose d'un armement nucléaire modernisé, fiable et totalement indépendant dont la composante aérienne est susceptible d'effectuer une frappe dans la profondeur en dépit de défenses aériennes puissantes.

Le programme de rénovation de l'ASMPA est conduit par la Direction générale de l'armement (DGA).

Concrétisant l'investissement pour la dissuasion nucléaire dans la loi de programmation militaire (LPM), le programme de rénovation de l'ASMPA, conduit par la DGA, a permis de renforcer les performances intrinsèques du missile, maintenant la crédibilité de la composante nucléaire aéroportée de la dissuasion face à l'évolution des menaces jusqu'à l'arrivée du futur missile air-sol nucléaire de 4^e génération (ASN4G, à l'horizon 2035). L'ASMPA-R répond ainsi à la volonté du Président de la République de maintenir sur le long terme la crédibilité opérationnelle des forces.

Le tir du missile et son vol libre ont été suivis par les moyens de la Direction générale de l'armement (DGA) depuis les sites de Biscarrosse, Hourtin et Quimper de DGA Essais de missiles.

Le missile, développé par MBDA, a été tiré dans le cadre de l'opération *Durandal*. Cette opération représentative d'un raid stratégique a été réalisée au-dessus du territoire national. Le raid, composé d'avions ravitailleurs *A330 Phénix* et de *Rafale B* des Forces aériennes stratégiques, a fait face à une menace d'opposition par des moyens air-air et sol-air de l'armée de l'Air et de l'Espace.

Capacité de projection de l'armée de l'Air et de l'Espace : l'armée lance la mission Pégase 2024 en Indopacifique

Category: 2020-2030,Armement,Asie Pacifique,Souveraineté,Technologies
10 juillet 2024



L'armée de l'Air et de l'Espace lance la mission Pégase 2024 en Indopacifique du 27 juin au 15 août 2024. Cet exercice est une démonstration de la capacité de protection de nos compatriotes ultra-marins et de dissuasion de la France dans ce vaste espace stratégique Indopacifique où notre pays possède plus de 50% de sa zone économique exclusive (ZEE).

Rappelons que les DROM - COM représentent une superficie terrestre de 120 000 km² et de 11 millions de km² d'espace maritime (ZEE).

Commentaire AASSDN : Avec Pégase 2024, l'armée de l'Air et de l'Espace démontre ses capacités de projection de puissance en Indopacifique. Les Rafale avec leur soutien logistique ne mettront que quelques jours pour rejoindre les forces françaises de souveraineté déployées en permanence dans le Pacifique et dans l'Océan Indien.

Capacité de projection de l'armée de l'Air et de l'Espace

La Nouvelle-Calédonie, la Polynésie et la Réunion constituent de véritables porte-avions capables d'accueillir non seulement des Rafale mais aussi des avions cargos et ravitailleurs susceptibles de renforcer les forces présentes sur place et des bâtiments de la Marine nationale.

A cet égard, il est indispensable d'accroître le nombre d'A400 M (25 avions-cargos) et de ravitailleurs (12 MRTT A 330 Phénix) dont dispose l'armée de l'Air et de l'Espace.

Pégase 2024 confirme la montée en puissance de la capacité de projection fulgurante de l'armée de l'Air et de l'Espace autour du globe. Après une première en 2018 en Asie du Sud et une projection en Polynésie française en 2021 avec la mission Heifara / Wakea, les missions Pégase 2022 et 2023 en Indopacifique ont aguerris les aviateurs au déploiement d'un dispositif aérien de haute intensité, vite et loin.

Les missions des armées françaises s'inscrivent dans la stratégie de la France en Indopacifique, entre objectifs de protection d'espaces souverains, promotion du droit international et partenariats avec les pays riverains. Cette année, le dispositif Pégase se posera dans trois bases aériennes des Forces armées françaises, en Nouvelle-Calédonie (FANC), en Polynésie française (FAPF) et dans le sud de l'océan Indien (FAZSOI).

La mission 2024 aura une dimension européenne particulière avec un déploiement conjoint des pays du Système de combat aérien du futur SCAF (France, Allemagne, Espagne) sur une route ouest, et un déploiement conjoint avec l'Angleterre sur une route est, toutes deux à destination de l'Australie pour l'exercice interalliés « Pitch Black ». Sur leur trajet, les Rafale, A400M Atlas et A330 Phénix participeront à l'exercice de haute intensité « Arctic Defender » aux Etats-Unis (Alaska) et réaliseront une série d'escales valorisées et d'exercices conjoints au Canada, au Japon, aux Émirats Arabes Unis, à Singapour, en Indonésie, en Nouvelle-Zélande, en Malaisie, en Inde, au Qatar, en Égypte et pour la première fois aux Philippines.

L'ambition de Pégase 24 prend une résonance particulière en cette année anniversaire où l'armée de l'Air et de l'Espace célèbre ses 90 ans.

[Point de vue : La désinformation sur l'Algérie, une menace insidieuse contre la](#)

France

Category: 1955-1962,Actualités,Afrique,Désinformation,Guerre d'Algérie (1954-1962),Maghreb
- Moyen Orient
10 juillet 2024



Lors de son indépendance en 1962, l'Algérie hérita d'infrastructures et de ressources significatives construites par la France, y compris des routes, des écoles, des hôpitaux et un secteur industriel dynamique. Cependant, malgré ces investissements lourds, la France, considérée comme ayant créé l'Algérie moderne, aurait également engendré une situation complexe où elle subventionnait massivement l'Algérie sans réel bénéfice économique, faisant face à des coûts exorbitants qui ont contribué à sa propre ruine financière.

Commentaire AASSDN : Bernard Lugan est un africaniste français unanimement reconnu pour la pertinence de ses analyses et pour la rigueur de son argumentation qui repose toujours sur des faits documentés indiscutables. Il est fréquent de lire dans certains livres et journaux ou d'entendre dans de trop nombreux médias audiovisuels, venant de certains milieux des propos accusateurs et victimaires aux relents vengeurs relatifs à la présence française en Afrique. Ces propos cherchent avant tout à dénigrer la France et à culpabiliser les Français de leurs actions passées, pourtant à bien des égards, remarquables. Ces accusations doivent être dénoncées et ceux qui les tiennent combattus inlassablement. Il en va de la réhabilitation de l'histoire vraie de la France, du renforcement indispensable de la cohésion de la Nation et du devoir de mémoire envers tous les Français qui nous ont précédés et qui ont bâti notre Patrie. La désinformation est une menace existentielle. Lutter contre ce fléau est un devoir pour tous.

La France ne doit rien à l'Algérie, au contraire

Au moment de l'indépendance de juillet 1962, tout ce qui existait en Algérie y avait en effet été construit par la France à partir du néant, dans un pays qui n'avait jamais existé puisqu'il était directement passé de la colonisation turque à la colonisation française. Ce fut en effet la France qui créa l'Algérie en lui donnant ses frontières. Des frontières qui, à l'Ouest, furent tracées en amputant territorialement le Maroc. Le Tidikelt, le Gourara, le Touat, Tindouf, Colomb Béchar etc... furent ainsi arrachés au Maroc pour être généreusement offerts à Algérie française dont l'Algérie algérienne est l'héritière directe. Une héritière qui, sans le moindre remords, a conservé le legs exorbitant fait par la France aux dépens du Maroc.

Une Algérie que la France ouvrit vers le Sud en lui offrant un Sahara qu'elle n'avait, et par définition, jamais possédé puisqu'elle n'avait jamais existé... Une réalité historique résumée en une phrase par le **général de Gaulle** : « (...) *Depuis que le monde est monde, il n'y a jamais eu d'unité, ni, à plus forte raison, de souveraineté algérienne. Carthaginois, Romains, Vandales, Byzantins, Arabes syriens, Arabes de Cordoue, Turcs, Français, ont tour à tour pénétré le pays sans qu'il y ait eu à aucun moment, sous aucune forme, un Etat algérien* » (Charles de Gaulle, 16 septembre 1959, déclaration à la RTF).

Dans l'ancienne Régence turque d'Alger, l'ouest reconnaissait l'autorité spirituelle du sultan du Maroc. Ce dernier avait d'ailleurs un représentant, un khalifat, dans la région, l'un d'entre eux ayant été le propre père d'Abd el-Kader. Quant à l'Est, il était tourné vers Istanbul. Nulle part, la prière n'était donc dite au nom d'un chef « algérien » car, à l'époque, la « nation algérienne » n'existait pas puisqu'il s'agissait d'un « non-concept ».

Ferhat Abbas (1899-1985), l'ancien chef du GPRA écrivit lui-même en 1936 : « *Si j'avais découvert la nation algérienne, je serais nationaliste (...) je ne mourrai pas pour la patrie algérienne parce que cette patrie n'existe pas. Je ne l'ai pas découverte. J'ai interrogé l'histoire, j'ai interrogé les morts et les vivants ; j'ai visité les cimetières : personne ne m'en a parlé...* ».

En 1962, la France légua à sa « chère Algérie » selon la formule de Daniel Lefevre, un héritage composé de 54 000 kilomètres de routes et pistes (80 000 avec les pistes sahariennes), de 31 routes nationales dont près de 9 000 kilomètres étaient goudronnés, de 4 300 km de voies ferrées, de 4 ports équipés aux normes internationales, de 23 ports aménagés (dont 10 accessibles aux grands cargos et dont 5 qui pouvaient être desservis par des paquebots), de 34 phares maritimes, d'une douzaine d'aérodromes principaux, de centaines d'ouvrages d'art (ponts, tunnels, viaducs, barrages etc.), de milliers de bâtiments administratifs, de casernes, de bâtiments officiels, de 31 centrales hydroélectriques ou thermiques, d'une centaine d'industries importantes dans les secteurs de la construction, de la métallurgie, de la cimenterie etc., de milliers d'écoles, d'instituts de formations, de lycées, d'universités avec 800 000 enfants scolarisés dans 17 000 classes (soit autant d'instituteurs, dont deux-tiers de Français), d'un hôpital universitaire de 2 000 lits à Alger, de trois grands hôpitaux de chefs-lieux à Alger, Oran et Constantine, de 14 hôpitaux spécialisés et de 112 hôpitaux polyvalents, soit le chiffre exceptionnel d'un lit pour 300 habitants.

Sans parler du pétrole découvert et mis en exploitation par des ingénieurs français. Ni même d'une agriculture florissante laissée en jachère après l'indépendance. A telle enseigne qu'aujourd'hui l'Algérie doit importer jusqu'à du concentré de tomate, des pois chiches et même de la semoule pour le couscous... Quant à sa seule exportation agricole, celle de ses

succulentes dattes, elle ne sert même pas à compenser ses achats de yaourts fabriqués à l'étranger...

Or, tout ce qui existait en Algérie en 1962 avait été payé par les impôts des Français. En 1959, l'Algérie engloutissait ainsi 20% du budget de l'Etat français, soit davantage que les budgets additionnés de l'Education nationale, des Travaux publics, des Transports, de la Reconstruction et du Logement, de l'Industrie et du Commerce !

Pour la France, le fardeau algérien était donc devenu impossible à porter car, en soulageant les misères, en soignant, en vaccinant et en faisant reculer la mortalité infantile, elle avait créé les conditions de la catastrophe comme l'a écrit **René Sédillot** en 1965 :

« (En Algérie), la colonisation française a poussé l'ingénuité – ou la maladresse- jusqu'à favoriser de son mieux les naissances : non seulement par le jeu des allocations familiales, mais aussi par la création d'établissements hospitaliers destinés à combattre la stérilité des femmes. Ainsi, les musulmanes, lorsqu'elles redoutaient d'être répudiées par leurs maris, faute de leur avoir donné des enfants, trouvaient en des centres d'accueil dotés des moyens les plus modernes tout le secours nécessaire pour accéder à la dignité maternelle ».

Chaque année à partir du lendemain du second conflit mondial, 250 000 naissances étaient ainsi comptabilisées en Algérie, soit un accroissement de 2,5 à 3% de la population, d'où un doublement tous les 25 ans. Or, la France s'était elle-même condamnée à nourrir ces bouches nouvelles et à créer ensuite autant d'emplois puisqu'elle considérait l'Algérie comme une de ses provinces, au même titre que la Bretagne ou que l'Alsace...

En 1953, comme les recettes locales ne permettaient plus de faire face aux dépenses de fonctionnement, l'Algérie fut en faillite. Au mois d'août 1952, anticipant en quelque sorte la situation, le gouvernement d'**Antoine Pinay** (8 mars 1952-23 décembre 1952), demanda au parlement le vote de 200 milliards d'impôts nouveaux, tout en étant contraint de faire des choix budgétaires douloureux. Pour aider encore davantage l'Algérie il fallut alors faire patienter la Corrèze et le Cantal.

L'addition des chiffres donne le vertige : durant les seuls 9 premiers mois de 1959 les investissements en Algérie atteignirent 103,7 milliards de crédit dont 71,5 milliards directement financés par le Trésor français. De 1950 à 1956 la seule industrie algérienne reçut, hors secteur minier, en moyenne 2 395 millions anciens francs annuellement. En 1959 et en 1960 cette somme atteignit en moyenne 5 390 millions (Lefeuvre, 2005). Entre 1959 et 1961, pour le seul plan de Constantine, les industries métropolitaines investirent 27,40 milliards d'anciens francs, gaz et pétrole non compris.

La France s'est donc ruinée en Algérie alors qu'elle n'y avait aucun intérêt économique réel. Qu'il s'agisse des minerais, du liège, de l'alpha, des vins, des agrumes etc., toutes les productions algériennes avaient des coûts supérieurs à ceux du marché international. Or, toujours généreuse, la France continua d'acheter à des cours largement supérieurs au marché des productions qu'elle avait déjà largement payées puisqu'elle n'avait jamais cessé de les subventionner !

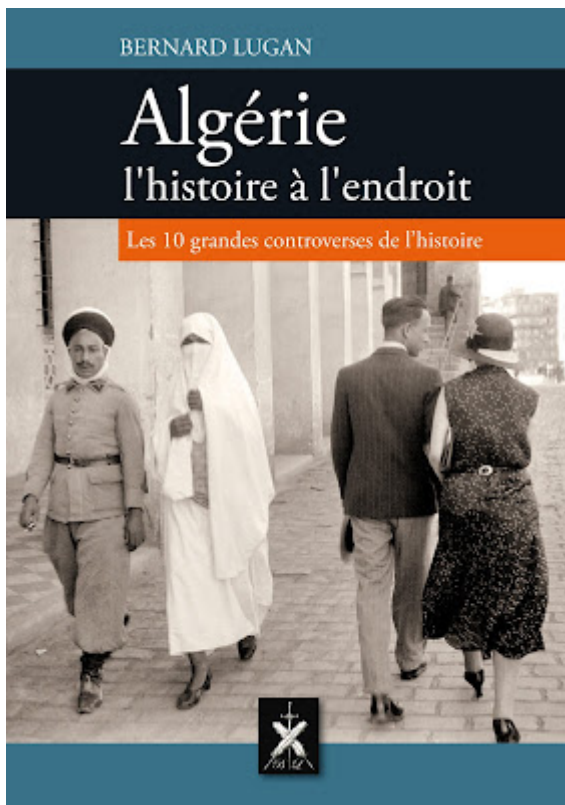
Au bilan, l'Algérie a donc été placée sous « assistance respiratoire » par la France qui n'a cessé de l'alimenter artificiellement. Année après année, la France remplissait donc le «

tonneau des Danaïdes », algérien, nourrissant les bouches nouvelles, bâtissant hôpitaux, écoles, routes, ponts et tentant de créer artificiellement des milliers d'emplois.

Non seulement la France n'a donc pas pillé l'Algérie, mais, plus encore, c'est elle qui serait fondée à lui « présenter la facture » ...En effet, les demandes de Madame Rima Hassan ne valent pas davantage que celles faites au mois de janvier 2021 quand les médias officiels algériens exigèrent de la France un « dédommagement » pour le « pillage » du fer « algérien » qui, selon eux, aurait servi à fabriquer la Tour Eiffel !!!

Or, le minerai de fer ayant servi à édifier l'emblématique monument fut extrait de la mine de Lurdres en Lorraine, département de Meurthe-et-Moselle...Quant aux pièces métalliques composant la Tour, elles sont, comme ses visiteurs peuvent le constater, estampillées à la marque des aciéries de Pompey, également en Lorraine, là où elles furent fondues...

Bernard LUGAN



[Déstabilisation de la Nouvelle-Calédonie](#)

Category: 2020-2030,Actualités,Souveraineté
10 juillet 2024



Le général (2S) Michel Franceschi, ancien Commandant supérieur des forces armées de Nouvelle-Calédonie de 1984 à 1988, remet en perspective les graves évènements qui se déroulent dans cette collectivité territoriale à statut particulier. Il décrypte les évènements et estime qu'il n'y a pas d'autre voie pour l'Etat que le plein exercice de son pouvoir régalien pour contraindre tous les protagonistes à retrouver le droit chemin des engagements pris et des accords signés.

Commentaire AASSDN : Les troubles qui secouent à nouveau la Nouvelle-Calédonie constituent une menace pour l'intégrité du territoire comme c'est également le cas en Guyane et à Mayotte. Si la France a la chance de disposer avec les DROM-COM de 120 000 km² de superficie terrestre et près de 11 millions de km² de zone économique exclusive, encore faut-il que ce potentiel soit sécurisé et mis en valeur pour constituer des pôles de rayonnement et d'influence français dans le monde. Aussi, avant d'envisager d'envoyer des troupes en Ukraine (d'autant que ce pays n'a pas encore effectué de mobilisation générale), la France devrait renforcer son dispositif de sécurité en priorité dans ses DROM/COM soumis régulièrement à des entreprises de déstabilisation provoquées par des puissances étrangères. Notre crédibilité y gagnerait et notre souveraineté en sortirait renforcée.

La Nouvelle-Calédonie vient de rechuter dans une sanglante violence rappelant les heures sombres de 1984-88, en prenant comme alors au dépourvu les autorités de tutelle. L'événement ne peut surprendre que les naïfs. On sait depuis Munich en 1938 que lorsque l'on achète la paix on se met en situation de la payer de plus en plus cher.

Reprenons l'historique de la question. Il importe d'abord de rappeler que le 13 septembre 1987, après trois années de troubles graves le gouvernement avait trouvé une solution on ne peut plus démocratique par un référendum d'autodétermination, préparé et conduit de main de maître par le corps judiciaire en garantie d'authenticité. Le résultat le plus significatif de la consultation concerna moins l'écrasante victoire des Loyalistes que la présence parmi eux de 60 % de Kanaks! Dès lors, la messe aurait dû être dite.

C'était sans compter sur l'action subversive d'un mouvement révolutionnaire identifié qui renversa la table démocratique par le complot terroriste d'Ouvéa d'avril 1988, avec, hélas d'inqualifiables complicités étatiques. Exploitant l'émotion provoquée dans le pays, on raya d'un trait de plume l'incontournable référendum de 1987, carrément jeté aux oubliettes, pour le remplacer par un expédient politique surréaliste qui finira par gruger à la fois les Loyalistes et les Indépendantistes du

Territoire. Aux premiers, on fit miroiter la pérennité d'une tranquillité retrouvée au prix de concessions acceptables. On assura les seconds de leur victoire finale grâce au dynamisme de leur démographie, au terme d'un patient processus de trente années, jalonné par trois référendums. Un incroyable gel d'une importante partie du corps électoral loyaliste ne pouvait que rendre victorieux l'un d'entre eux.

Mais les apprentis sorciers à la manœuvre se sont trompés sur toute la ligne. Comme on le sait, les trois référendums leurs ont été défavorables et le maléfique gel du corps électoral loyaliste leur explose aujourd'hui au visage, en même temps qu'à celui du gouvernement. Mais fi des réalités pour les idéologues! Le même mouvement subversif toujours identifiable a repris clandestinement du service et vient de fomenter sur le territoire une violence plus dévastatrice encore qu'en 1988, prenant moralement en otage le gouvernement en cette période sensible d'une élection nationale et de la tenue des Jeux Olympiques.

Il est pour le moins surprenant que les services de renseignements n'aient rien vu venir de cette opération d'envergure qui met le gouvernement en position critique. Les préposés à la fonction devront lui rendre des comptes et il devrait commencer par là.

Le problème à résoudre à présent procède toujours de la situation électorale de base, mais une inquiétante donnée nouvelle vient de surgir. La perte de confiance des Loyalistes envers le pouvoir central pour garantir la démocratie locale et assurer leur sécurité les pousse aujourd'hui à se faire justice eux-mêmes, faisant surgir le spectre d'une guerre civile pouvant déboucher sur une partition du Territoire. D'aucuns y voient d'ailleurs une solution.

En définitive, le gouvernement n'a plus d'autre alternative que le plein exercice de son pouvoir régalien pour contraindre énergiquement tous les protagonistes à retrouver le droit chemin des engagements pris et des accords signés. Sa main ne doit pas trembler, mais le réflexe munichois du report du débat constitutionnel n'est pas un signe de bon augure.

Général (2S) Michel FRANCESCHI

ex Commandant Supérieur des Forces Armées de Nouvelle-Calédonie de 1984 à 1988 16 mai 2024